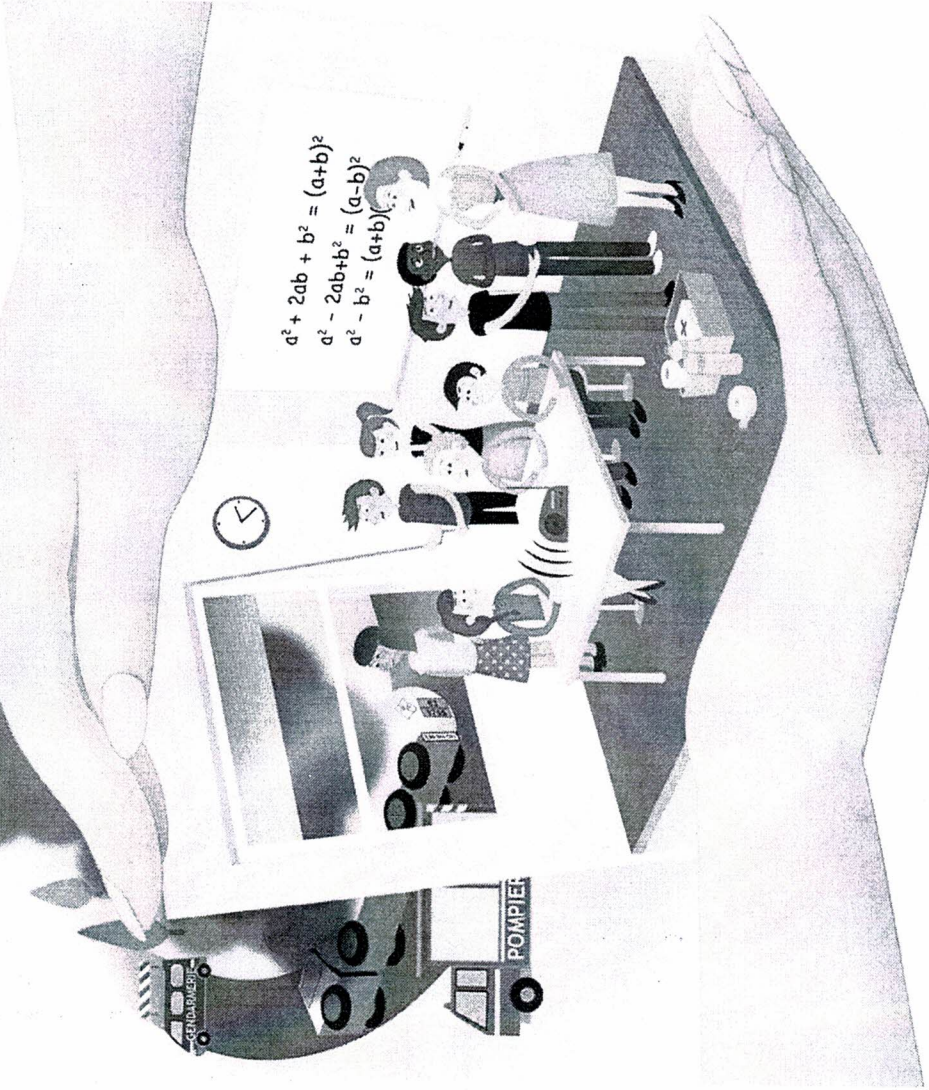


ORSEC

Plan Particulier de Mise en Sûreté

FACE AUX RISQUES MAJEURS L'ÉCOLE SE PROTÈGE



Le Plan Particulier de Mise en Sûreté

organise LA PROTECTION de la communauté scolaire

Le PPMS est un plan d'organisation interne mis en place par le chef d'établissement scolaire ou le directeur d'école pour protéger le personnel et les élèves des effets d'un événement majeur.

Etabli à partir de l'analyse des risques majeurs identifiés sur le territoire de la commune, il prévoit un certain nombre de dispositions simples pour assurer la mise en sûreté des occupants (confinement ou évacuation) et l'autonomie de l'établissement en attendant l'arrivée des secours.

Bâti collectivement, le PPMS attribue à chaque personnel de l'établissement un rôle précis tenant compte de ses compétences.



En cas de danger, chacun tient son rôle et respecte les consignes.

L'école

Nous avons constitué un annuaire de crise et des mallettes de première urgence.

Nous avons défini un signal d'alerte interne et le rôle de chacun.

La mairie nous a transmis la cartographie des risques.



Nous avons retenu 2 zones de mise à l'abri.

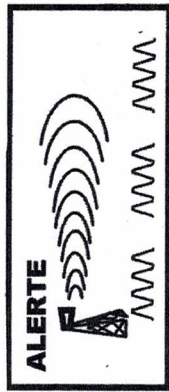
Nous avons programmé l'information des personnels, des élèves et des parents.

RENOUVELÉ ANNUELLEMENT, L'EXERCICE PERMET DE TENIR À JOUR LE DISPOSITIF ET DE L'AMÉLIORER.

Les parents

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Inter :Mhz
(à compléter)
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
FRANCE...Bret...A.8.7...3 / 183:4
(à compléter) 403 + 6

N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux. Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).